



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 59 d) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social : suite donnée

à l'Année internationale des personnes âgées :

deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rappelle l'attention sur les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités s'agissant des questions de vieillissement et dresse le bilan des activités de coopération internationale visant à aider les États Membres à développer les capacités dont ils ont besoin pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Un certain nombre de recommandations devant être présentées à l'Assemblée générale pour examen figurent en conclusion.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : cadre conceptuel.	4–13	3
III. Activités de mise en œuvre nationales.	14–47	6
A. Infrastructures institutionnelles	15–21	7
B. Ressources humaines	22–25	8
C. Ressources financières	26–31	9
D. Recherche, collecte et analyse de données	32–38	11
E. Élaboration de politiques	39–47	13
IV. Coopération internationale pour l'application au niveau national du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	48–67	16
V. Conclusion	68–69	20

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 60/135 du 16 décembre 2005, intitulée « Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement » a souligné qu'il fallait renforcer les capacités nationales si l'on voulait promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté en 2002¹. Dans cette même résolution, l'Assemblée a demandé aux gouvernements de consulter et d'utiliser le Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle, adopté par le Forum de Valence en avril 2002, pour renforcer les capacités nationales en matière de vieillissement, afin de mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid et de procéder à son examen et son évaluation.

2. Les États Membres ont pris un certain nombre de mesures, notamment d'ordre institutionnel et législatif, pour renforcer les capacités leur permettant d'atteindre les objectifs du Plan d'action de Madrid grâce à un environnement propice. Le Plan de campagne pour l'application du Plan d'action de Madrid (A/58/160, sect. III), dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 58/134 du 22 décembre 2003, avait fait du renforcement des capacités nationales et de la prise en compte du vieillissement dans les programmes de développement nationaux deux éléments essentiels du processus de mise en œuvre. Le présent rapport, établi conformément à la résolution 60/135 de l'Assemblée, met l'accent sur les divers efforts entrepris aux échelons national et international pour ce qui est de la réalisation des objectifs de renforcement des capacités se rattachant au Plan d'action de Madrid.

3. Le rapport, outre qu'il examine certains éléments de base du processus de renforcement des capacités, porte sur les mesures spécifiques que les pays doivent prendre pour mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid et appelle l'attention sur les activités de coopération internationale menée à cet égard. Un certain nombre de recommandations devant être présentées à l'Assemblée générale pour examen figurent en conclusion.

II. Renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : cadre conceptuel

4. Les capacités nationales de mise en œuvre des politiques et programmes concernant le vieillissement sont déterminées par une série de facteurs tenant à l'action des pouvoirs publics et se conjuguent à différents stades de l'élaboration des politiques. Le renforcement des capacités est un processus multiforme visant à permettre aux individus, aux institutions et aux sociétés de mieux s'acquitter de certaines fonctions, résoudre les problèmes et définir et atteindre des objectifs². Il constitue également un moyen de créer un environnement politique, socioéconomique et juridique facilitant le progrès social. La démocratie, la prééminence du droit, le respect des droits de l'homme dans leur ensemble et des

¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.IV.4), chap. 1, résolution 1, annexe II.

² Sakiko Fukuda-Parr, Carlos Lopes et Khalid Malik, éd., *Capacity for development* (Londres et New York, Earthscan et Programme des Nations Unies pour le développement, 2002), p. 8.

libertés fondamentales ainsi que la bonne gouvernance à tous les niveaux permettent aux citoyens, y compris aux personnes âgées, d'exprimer leurs préoccupations et de faire effectivement valoir leurs droits. L'existence de systèmes efficaces de gestion, de compétences organisationnelles appropriées et d'institutions gouvernementales tenues de rendre compte est essentielle au processus de mise en œuvre et de suivi.

5. Il peut s'avérer difficile d'évaluer précisément les capacités qu'a un pays donné de mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid, l'existence de politiques et plans nationaux concernant le vieillissement n'étant pas toujours en soi un indicateur fiable de sa faculté de réellement mener des activités et d'atteindre les résultats envisagés dans le Plan d'action. Un certain nombre d'éléments peuvent toutefois faciliter l'évaluation des capacités d'un pays s'agissant des questions de vieillissement, par exemple son aptitude à définir des objectifs précis et à mettre au point un plan d'action national sur le vieillissement conforme à la Déclaration et aux objectifs convenus dans le Plan d'action de Madrid; sa volonté politique de mettre en œuvre des programmes sur le vieillissement et notamment de créer des organismes chargés des questions de vieillissement; la mesure dans laquelle son gouvernement établit activement des partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les organisations non gouvernementales, les familles et les associations de personnes âgées et les promeut; la mesure dans laquelle il investit dans les ressources humaines – le personnel responsable de la mise en œuvre et du suivi des politiques et programmes sur le vieillissement ainsi que l'éducation et la formation des personnes âgées elles-mêmes contribuant à ce qu'elles restent énergiques et actives; les efforts qu'il déploie pour trouver des ressources sur les plans tant national qu'international – et être à même de mener des programmes sur le vieillissement; et sa volonté d'améliorer la qualité de ses travaux de recherche, de ses données et de son analyse des questions de vieillissement.

6. Les principaux éléments du renforcement des capacités nationales sur lesquels les gouvernements se sont penchés ou peuvent souhaiter se pencher s'agissant de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de leurs stratégies d'application dans le cadre du Plan d'action de Madrid sont énumérés ci-après. Ils ont été choisis à la lumière des recommandations du Plan d'action et comprennent : a) l'infrastructure institutionnelle; b) les ressources humaines; c) la mobilisation des ressources financières; d) les travaux de recherche, le recueil des données et l'analyse; et e) un processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques rationnel prévoyant notamment le recours au concept d'intégration. Tous ces éléments sont complémentaires et doivent être envisagés de manière globale.

7. La création d'organismes et de comités nationaux s'occupant du vieillissement est une première étape essentielle à la création d'une *infrastructure institutionnelle* facilitant le suivi du Plan d'action de Madrid. La coopération et les partenariats entre les représentants des gouvernements et toutes les principales parties prenantes jouent un rôle capital dans le succès de leurs travaux. En outre, la nomination aux niveaux central, provincial et local de coordonnateurs des questions de vieillissement est d'une importance toute particulière en ce qu'elle apporte le poids politique et administratif nécessaire à la mise en œuvre des programmes sur le vieillissement. Les organisations non gouvernementales ont un rôle non négligeable à jouer pour aider les gouvernements dans leurs efforts d'évaluation, de mise en œuvre et de suivi. Le renforcement des organisations représentant les personnes âgées peut permettre aux organisations de la société civile de mieux soutenir le

processus politique et de collaborer de façon plus efficace avec les autres parties prenantes.

8. *La mise en valeur des ressources humaines* est l'élément clef de toute initiative de renforcement des capacités. Elle passe par un investissement dans la formation permettant l'acquisition de compétences dans des domaines de spécialisation cruciaux tels que l'élaboration des politiques, la collecte des données et l'analyse, la gérontologie et les soins de santé gériatriques. Les universités et autres établissements d'enseignement pourraient mettre davantage l'accent sur ces domaines dans les cours et programmes qu'ils offrent à leurs étudiants. Les activités d'éducation et de formation peuvent être complétées par le bénévolat des personnes âgées. Le bénévolat contribue au capital social et permet de s'assurer que les capacités et les compétences des personnes âgées sont utilisées de façon efficace de manière à renforcer les capacités nationales.

9. *La mobilisation de ressources financières, notamment de crédits budgétaires*, réservées aux programmes et politiques touchant les personnes âgées, exprime sans équivoque une volonté politique d'aborder les questions de vieillissement. La répartition équitable des dépenses publiques et des crédits budgétaires entre les différentes générations est un élément dont il convient de tenir compte. Une évaluation appropriée de l'efficacité des dépenses sociales liées au vieillissement et son insertion dans l'expérience nationale et internationale pertinente peuvent améliorer les capacités nationales dans ce domaine important de l'élaboration des politiques.

10. La conceptualisation et l'élaboration de nouvelles politiques sont plus faciles lorsqu'elles se fondent sur des données empiriques fiables, représentatives et solides. La promotion *des travaux de recherche et de la collecte des données* – tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif – permettra d'obtenir les informations nécessaires aux nouvelles initiatives. La participation des personnes âgées à ce processus est susceptible d'améliorer la possibilité d'obtenir des données fiables par le biais de recensements et d'enquêtes ainsi que de méthodes de collecte de données axées sur la qualité et faisant appel à la participation. Pouvoir recueillir et analyser des données ventilées par tranche d'âge demeure un défi important dans nombre de pays.

11. La promotion et l'amélioration des travaux de recherche portant sur tous les aspects du vieillissement, notamment l'étude de ses conséquences économiques et sociales, sont essentielles au renforcement des capacités permettant de prendre des décisions éprouvées. L'augmentation des ressources financières et la mise en valeur des ressources humaines sont des éléments cruciaux du renforcement des capacités en matière de recherche. Les pays qui ne disposent pas de ressources propres dans ce domaine peuvent essayer d'établir des partenariats avec des universités et des centres de recherche situés à l'étranger, demander aux donateurs internationaux de financer leurs projets ou améliorer la formation du personnel national. Le Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle pourrait orienter les activités de recherche liées à l'élaboration des politiques³.

12. *L'intégration* en tant qu'instrument politique devrait permettre de tenir systématiquement compte des questions de vieillissement dans les programmes

³ Pour plus de détails sur le Programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle, voir le site <<http://www.un.org/esa/socdev/ageing/ageraa.htm>>.

actuels et futurs de développement, notamment les cadres juridiques, les programmes de travail et les budgets. L'intégration peut être considérée tant comme une stratégie et un processus que comme un effort multidimensionnel devant déboucher sur une meilleure intégration sociale des personnes âgées et une prise en compte des questions de vieillissement dans tous les aspects de la vie sociale, politique, économique et culturelle. La prise en compte du vieillissement et des préoccupations des personnes âgées dans les cadres de développement nationaux et les stratégies de lutte contre la pauvreté est identifiée dans le Plan d'action de Madrid comme une première étape nécessaire à la réussite de sa mise en œuvre.

13. Un suivi systématique, indépendant et impartial des progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre est essentiel. Il peut être l'affaire du Gouvernement ou d'institutions autonomes, comme l'a recommandé le Plan d'action de Madrid. Le premier cycle d'examen et d'évaluation quinquennal du Plan d'action de Madrid commencera en 2007 et fera appel à une méthode se fondant sur les opinions des personnes âgées⁴. L'adoption à l'échelle mondiale de ce type de méthode pour l'examen et l'évaluation d'un document directif international aussi essentiel que le Plan d'action de Madrid est sans précédent et représente un défi important. Il sera peut-être nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer les éléments pertinents des mécanismes de mise en œuvre nationaux, notamment les travaux de recherche et la collecte des données. Pour aider les gouvernements à mener leurs activités d'examen et d'évaluation, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a mis au point une publication intitulée *Guidelines for Review and Appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing: Bottom-up Participatory Approach*. Des méthodes plus conventionnelles de collecte et d'analyse des informations sont également utilisées. Pour soutenir ces efforts nationaux, une série d'indicateurs a été élaborée et pourrait être utilisée au cours du processus d'examen et d'évaluation⁵.

III. Activités de mise en œuvre nationales

14. Le Plan d'action de Madrid n'étant pas un document juridiquement contraignant, il n'existe pas de procédure obligatoire par laquelle les États Membres informeraient régulièrement le Secrétariat de l'ONU de leurs efforts de mise en œuvre. En l'absence d'informations globales sur les activités de mise en œuvre des pays, il n'est par conséquent pas possible actuellement de procéder à une évaluation complète des capacités nationales sur le vieillissement. Il faut souhaiter que ce problème sera résolu lors du processus d'examen et d'évaluation qui devrait avoir lieu en 2007 et 2008. Le présent rapport, qui se fonde sur les informations dont dispose le Secrétariat, ne donnera qu'un aperçu des capacités nationales de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et mettra l'accent à la fois sur les réalisations d'un échantillon d'États Membres et les défis auxquels ils sont confrontés.

⁴ Voir la résolution 44/1 de la Commission du développement social sur les modalités du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid (*Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 6 (E/2006/26)*), chap. I, sect. C.

⁵ On trouvera les indicateurs proposés sur le site <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/MIPAA_annx_ii_fnl.pdf>.

A. Infrastructures institutionnelles

15. Les capacités nationales d'application du Plan d'action de Madrid sont étroitement liées au cadre institutionnel mis en place pour assurer le suivi des politiques et programmes concernant le vieillissement. Les pays qui disposent d'organismes ou de ministères chargés des questions de vieillissement et des ressources financières et humaines leur permettant de lancer des initiatives destinées aux personnes âgées tendent par exemple à être ceux qui sont les mieux à même de mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid. Plusieurs pays se sont dotés d'entités s'occupant des questions de vieillissement au niveau ministériel ou à un niveau similaire, notamment l'Australie (Ministère de la santé et du vieillissement), le Canada (Division du vieillissement et des aînés du Service de santé publique), la Chine (Comité national sur le vieillissement), l'Allemagne (Ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et des jeunes) et les États-Unis d'Amérique (Administration pour le vieillissement).

16. Aux prises avec des besoins et obligations antagoniques et des ressources humaines et financières souvent insuffisantes, nombre de pays ont placé des coordonnateurs des questions de vieillissement au sein de divers ministères traitant des questions sociales. Le succès de ces coordonnateurs dépend de leur facilité de collaborer avec toute une série de services gouvernementaux, d'intégrer les questions de vieillissement dans d'autres processus d'élaboration des politiques pertinents et d'œuvrer en coopération avec de multiples parties prenantes. Il importe à cet effet que les coordonnateurs jouissent d'un appui politique au plus haut niveau.

17. Un certain nombre de pays ont créé des organes consultatifs indépendants, notamment des comités ou commissions composés d'universitaires et de représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, chargés de traiter des questions de vieillissement et des préoccupations des personnes âgées. Ces organes ont en général pour mandat d'aider ou de conseiller les gouvernements pour ce qui est de la mise au point et en œuvre des politiques et programmes et peuvent jouer un rôle dans le contrôle de l'élaboration des politiques gouvernementales, les approches « descendants » négligeant souvent de tenir compte des besoins des personnes âgées. Les organes consultatifs prennent en considération les opinions émises et facilitent un suivi étroit et régulier de la mise en œuvre des politiques au niveau local ou communautaire. Fait tout aussi important, ces organes peuvent évaluer l'impact des politiques nouvellement proposées et suggérer d'éventuelles modifications.

18. Il existe actuellement des organes consultatifs de ce type dans un certain nombre de pays comme l'Autriche, le Chili, le Guatemala, l'Inde et le Mexique. L'Autriche, par exemple, a créé un conseil indépendant de personnes âgées doté de droits et responsabilités similaires à ceux d'une chambre de commerce, qui contribue de façon importante aux débats sur les politiques nationales concernant le vieillissement. Le Chili a créé un Service national des personnes âgées (SENAMA) qui comprend un comité consultatif composé de représentants d'organisations de personnes âgées, de milieux intellectuels et universitaires et d'institutions travaillant avec les personnes âgées. Le Guatemala dispose d'un Conseil national pour la protection des personnes âgées qui consulte la société civile et les organisations de personnes âgées pour l'élaboration des politiques. En Inde, un Conseil national des personnes âgées a été créé; 25 % de ses membres appartiennent au Gouvernement et 75 % sont, entre autres, des universitaires et des retraités habitant dans des

communautés tant rurales qu'urbaines. Le Gouvernement a fait du Conseil une entité chargée d'assurer le suivi de la mise au point et en œuvre des politiques concernant le vieillissement. Au Mexique, l'Institut national des personnes âgées (INAPAM) exige des organes consultatifs s'occupant des questions pertinentes qu'ils comptent des personnes âgées parmi leurs membres. Un élément commun à tous ces organes consultatifs est qu'ils sont indépendants et peuvent par conséquent jouer un rôle clef dans le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.

19. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, un certain nombre de pays ou zones ont mis en place des stratégies faisant appel aux ONG pour l'application du Plan d'action de Madrid. Au Costa Rica, par exemple, le Conseil national des personnes âgées (CONAPAM) coordonne ses efforts avec ceux d'organisations de personnes âgées afin d'aider ces dernières à mener une campagne de communication et de sensibilisation destinée à tous les groupes d'âge. De même, Anguilla et le Belize ont entrepris de réaliser une série d'émissions de radio et de télévision conçues pour appeler l'attention sur la question du vieillissement. D'autres pays des Caraïbes tels que le Guyana et Saint-Kitts-et-Nevis promeuvent des journées spéciales d'activités réunissant les différentes générations. Des campagnes d'éducation communes sont également organisées à l'échelle de la région pour aborder des questions telles que le processus de vieillissement et les droits et la maltraitance des personnes âgées. La campagne menée par l'Association latino-américaine des agences de publicité (ALAP), en collaboration avec la Banque américaine de développement, pour promouvoir une nouvelle culture du vieillissement soulignant l'utilité des personnes âgées pour la société, revêt un intérêt tout particulier.

20. Plusieurs initiatives régionales ont promu la création de partenariats entre les principales parties prenantes du processus de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est efforcée d'améliorer la qualité des consultations entre les responsables gouvernementaux et la société civile et a facilité les dialogues faisant intervenir plusieurs parties prenantes. À cet effet, la CESAP a eu recours à des expositions photographiques et des films vidéo faisant appel aux médias, au secteur privé et à des individus de renom.

21. Au sein de l'Union européenne, le succès du partenariat entre les gouvernements et la société civile s'est reflété dans les résultats du sommet du printemps 2006 tenu à Bruxelles. AGE, la Plate-forme européenne des personnes âgées, qui regroupe 148 organisations représentant 22 millions de personnes âgées en Europe, a fait campagne avec d'autres organisations non gouvernementales pour réintroduire la dimension sociale dans la stratégie de Lisbonne. Son influence s'est fait sentir, par exemple, dans les recommandations sur l'emploi des personnes âgées mentionnées dans les conclusions de la présidence émanant de la réunion du Conseil européen tenue à Bruxelles les 23 et 24 mars 2006.

B. Ressources humaines

22. Pour s'attaquer efficacement aux problèmes du vieillissement, il faut disposer du personnel de santé ayant la formation adéquate pour traiter une population vieillissante, de spécialistes des questions actuarielles et budgétaires, à même de s'assurer que les régimes de retraite et de sécurité sociale sont suffisamment

provisionnés, de prestataires de services communautaires capables de veiller à ce que les besoins des personnes âgées soient satisfaits au sein de leur communauté. Le potentiel humain des personnes âgées elles-mêmes doit également être stimulé et développé, les individus étant susceptibles de faire des contributions importantes à leur communauté à tout âge.

23. La capacité des pays de faire face aux besoins en matière de soins de santé de leurs populations vieillissantes varie considérablement en fonction du niveau de développement économique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle l'attention sur le fait qu'il existe une grave pénurie de professionnels de la santé, notamment de médecins, d'infirmières et de techniciens de laboratoire dans les pays en développement. D'après le *Rapport sur la santé dans le monde de 2006, travailler ensemble pour la santé*⁶, au moins 1,3 milliard de personnes de par le monde n'ont pas accès aux soins de santé de base, souvent du fait d'une pénurie de professionnels de la santé. L'Afrique, par exemple, représente 11 % de la population mondiale mais ne dispose que de 3 % de l'ensemble des agents sanitaires, même si elle supporte 25 % du fardeau de la morbidité. L'OMS estime qu'il faudrait 4 millions de professionnels de la santé supplémentaires pour fournir des soins essentiels dans les 57 pays souffrant du manque le plus criant de personnel de santé. L'exode des professionnels qualifiés des pays en développement vers les pays développés ne fait qu'aggraver le problème. Environ un quart des médecins formés en Afrique travaillent actuellement dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Tous ces facteurs combinés font que nombre de pays en développement ne sont guère préparés à relever les défis que posera la transition épidémiologique entre les maladies aiguës et les maladies chroniques.

24. Nombre de pays, toutefois, déploient des efforts concertés pour mieux répondre aux besoins en ressources humaines d'une société vieillissante. Au Chili, par exemple, le Gouvernement formera 570 professionnels de la santé à la gériatrie. Ces derniers seront ensuite répartis sur l'ensemble du territoire dans 103 cabinets. Une école sera également créée pour fournir une formation sanitaire aux responsables de clubs et groupes communautaires de personnes âgées.

25. L'Ukraine a créé en juillet 2005 un centre de formation à la gériatrie d'État, autre exemple de mise en valeur des ressources humaines. La mission de ce centre est d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes éducatifs destinés aux professionnels de la santé et aux travailleurs sociaux ainsi qu'aux bénévoles, portant sur les soins à apporter aux personnes âgées. Professionnels et bénévoles seront formés parallèlement afin qu'ils puissent mettre en commun leurs expériences diverses dans ce domaine.

C. Ressources financières

26. Le Plan d'action de Madrid a mis l'accent sur le fait que tout au long du processus national de mise en œuvre, l'élaboration de programmes novateurs, la mobilisation des ressources financières et la mise en valeur des ressources humaines nécessaires se feraient simultanément (par. 116). Dans de nombreux pays en développement, il importe de mobiliser des ressources financières supplémentaires

⁶ Genève, OMS, 2006.

pour faciliter la prise en compte des personnes âgées dans les cadres de développement nationaux, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les opérations de secours d'urgence. Il convient également que les pays en développement et les pays en transition consacrent des ressources aux programmes de microcrédit et autres formes d'assistance financière aux petites entreprises employant plusieurs générations susceptibles d'aider les personnes âgées à devenir, ou demeurer, autosuffisantes.

27. La mobilisation des ressources financières nécessaires aux programmes et politiques ayant trait aux personnes âgées, notamment les régimes de sécurité sociale et de retraite et les soins de santé, est plus efficace dans les pays à haut revenu. La préoccupation d'un nombre croissant de ces pays n'est pas de savoir comment mobiliser davantage de ressources, mais comment maîtriser les coûts des régimes de retraite et d'assurance maladie, à un moment où la population active diminue par rapport au nombre des retraités.

28. La Direction générale aux affaires économiques et financières de la Commission européenne a organisé, en mars 2006, une conférence sur les incidences économiques et budgétaires du vieillissement à laquelle ont participé des politiciens, des universitaires, des représentants de gouvernements, de la Commission européenne et d'organisations internationales, en vue d'examiner les effets du vieillissement sur les régimes de retraite et d'assurance maladie en Europe. La population européenne vieillissant et ayant tendance à prendre une retraite anticipée, l'attention a été appelée sur les coûts du maintien des régimes dont bénéficient actuellement les personnes âgées.

29. Bien que le manque de ressources financières soit généralement cité comme étant le principal obstacle à une mise en œuvre efficace des programmes d'aide aux personnes âgées, les expériences de divers pays ont montré que le coût des régimes de retraite à caractère social ne sont pas aussi prohibitifs qu'on ne le pensait à l'origine. En Afrique du Sud, par exemple, 1,9 million de personnes âgées bénéficient d'une retraite mais ces retraites ne représentent que 1,4 % du produit intérieur brut (PIB). Cet investissement méritait la dépense car il s'est avéré que les retraites étaient une façon efficace de faire bénéficier de l'aide les individus les plus pauvres et ceux qui étaient à leur charge. Il ressort en effet des estimations que les retraites réduisent le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour de 5 % (soit 2 240 000 personnes). De même, au Brésil, 5,3 millions de personnes âgées pauvres bénéficient d'une retraite, ce qui représente 1 % du PIB. Avoir un membre de la famille bénéficiant d'une retraite peut réduire les probabilités pour le foyer de devenir pauvre de 21 %. D'autres pays ont fait des expériences similaires : le coût de mise en œuvre à grande échelle d'un régime de retraite à caractère social n'a représenté que moins de 2 % du PIB de la Namibie, et au Botswana et à Maurice, les frais de gestion n'ont constitué que de 2 à 3 % des prestations versées⁷.

30. Le Chili a pris des mesures directes pour améliorer la qualité des services fournis aux personnes âgées, en créant un Fonds national pour les personnes âgées. Ce fonds permettra de mettre à la disposition d'organisations de personnes âgées légalement établies 1,25 million de dollars afin de leur permettre de mener des programmes sociaux et de développement visant à aider les plus de 60 ans. Il doit

⁷ On trouvera des informations concernant les régimes de retraite en Afrique sur le site Web de Help Age International <<http://www.helpage.org>> (mars 2006).

compléter le programme nouvellement créé de soins de santé gratuits et de retraites à caractère social⁸.

31. Il importe en outre de ne pas négliger les avantages que les régimes de retraite peuvent avoir pour l'économie locale, les bénéficiaires consacrant l'argent de leurs retraites à l'achat de biens et de services nécessaires tels que l'eau, l'alimentation, les soins de santé et l'éducation. Il a été prouvé que les retraites pouvaient accroître la part des 5 % les plus pauvres de la population dans la consommation nationale, car elles accroissaient les revenus de ce groupe de 100 % au Brésil et de 50 % en Afrique du Sud⁹. Lorsqu'on les considère comme un investissement dans le bien-être des personnes âgées, de leur famille et de leur communauté, le versement de retraites représente une utilisation judicieuse des ressources financières. Bien qu'une grande attention ait été consacrée aux coûts associés au vieillissement de la population, il convient de ne pas oublier la contribution, tant économique que non économique, des personnes âgées aux sociétés dans lesquelles elles vivent.

D. Recherche, collecte et analyse de données

32. On continue de réclamer davantage de données et des données de meilleure qualité pour aider à la planification, à l'évaluation et au suivi des programmes et des politiques relatifs au vieillissement. Le fait que les données sur la pauvreté dans le monde ne soient pas ventilées par âge reste un problème non résolu, qui rend l'ampleur de la pauvreté chez les personnes âgées difficile à évaluer précisément. En outre, l'absence de telles données compromet le travail d'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté extrême et la faim chez les personnes âgées. La difficulté persistante à réunir des données, en particulier dans les pays en développement, reste un obstacle à l'obtention d'informations fiables et d'actualité sur la situation des personnes âgées dans le monde. Toutefois, des pays de différentes régions montrent une capacité accrue à réunir des données fiables et actualisées sur le vieillissement, comme en témoignent la tenue de réunions scientifiques et la publication de travaux de recherche.

33. En Afrique, la recherche sur le vieillissement reste très limitée. Elle est essentiellement conduite par les universités, en particulier de médecine. Dans son rapport à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, le Gouvernement sud-africain a reconnu qu'il était absolument nécessaire d'élargir la recherche aux aspects sociaux du vieillissement et qu'il devait élaborer un programme de recherche qui soit adapté aux besoins du pays. Les pays d'Afrique ne collectent que rarement des données ventilées par âge. En Asie, la capacité en matière de recherche et de collecte de données est également limitée, malgré des progrès manifestes. En Thaïlande, par exemple, le deuxième Plan national à long terme en faveur des personnes âgées (2002-2021) comprend des stratégies de recherche destinées à appuyer l'élaboration des politiques et programmes ainsi que le suivi et l'évaluation du plan national.

⁸ « Bachelet encabezó llamado a postulación de fondo para adultos mayores », *El Mostrador*, Chili, 17 avril 2006, lettre d'information de Global Action on Aging, 17-21 avril 2006.

⁹ On trouvera des informations concernant les régimes de retraite en Afrique sur le site Web de Help Age International <<http://www.helpage.org>> (mars 2006).

34. Les défis et les possibilités inhérents au vieillissement des sociétés européennes ont suscité d'importants travaux de recherche et de collecte de données et de nombreux débats, qui ont contribué à développer la capacité d'élaborer des politiques sur la question. Le Centre européen de recherche en politique sociale, organisation intergouvernementale affiliée à l'ONU, fournit en collaboration avec le Gouvernement autrichien et le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe une assistance scientifique et technique aux gouvernements pour le suivi de la stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Le projet de mise en réseau de l'Espace européen de la recherche ERA-AGE, un projet d'une durée de quatre ans financé par la Commission européenne, vise à promouvoir l'élaboration d'une stratégie communautaire pour la recherche sur le vieillissement. Le Design for Ageing Network a été créé en 1994 aux Pays-Bas dans le but de servir de forum européen pour l'échange d'informations, d'idées et de compétences sur les questions liées au vieillissement et de tremplin à de nouvelles initiatives de collaboration aux niveaux local, national et international.

35. Dans la région de l'Amérique latine, un certain nombre de pays ont renforcé leur capacité à conduire des travaux de recherche et d'analyse sur les questions de vieillissement. En Argentine, par exemple, le programme sur le vieillissement de la société de la faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO) a entrepris d'étudier la question du vieillissement de la population active, et le Groupe de socio-anthropologie de la personne âgée et de planification communautaire du vieillissement de l'Université nationale de Mar del Plata a mené d'importantes recherches sur les réseaux de soutien social aux personnes âgées. Le Centre de psychogérontologie de Colombie étudie la question du vieillissement sous différents angles et a publié un certain nombre d'ouvrages et d'articles. Enfin, au Venezuela, l'Unité de recherche en gérontologie de la Universidad Nacional Experimental Francisco de Miranda a entamé un travail de recherche sur les réseaux d'appui et les politiques sociales en faveur des personnes âgées.

36. Dans la sous-région des Caraïbes, un premier colloque sur le vieillissement a récemment été organisé à Trinité-et-Tobago, à l'initiative du Gouvernement, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'Université des Antilles et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le but d'accroître les capacités de la sous-région à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid. Le campus de Jamaïque de la University of the West Indies a créé un centre de gérontologie, et l'Université du Suriname a entrepris des recherches sur l'impact de l'activité physique sur le bien-être des personnes âgées.

37. L'Australie s'est montrée très attachée à promouvoir la recherche et la collecte de données sur le vieillissement de la population. Le Ministère de la santé et du vieillissement finance ou élabore de nombreux projets de recherche, des bourses et des publications sur les questions de vieillissement ainsi que de nombreuses études statistiques, visant à dégager des orientations pour l'avenir¹⁰. Le Conseil national de la santé et de la recherche médicale alloue également des financements pour appuyer, dans tout le pays, la recherche et la formation médicales sur des questions de santé touchant tous les âges.

¹⁰ <<http://www.health.gov.au/internet/wcms/Publishing.nsf/Content/Research%20&%20Statistics-1>>.

38. Aux États-Unis, un large éventail d'institutions, dont le Gouvernement fédéral, les universités, des fondations et des organisations à but non lucratif, conduisent des travaux de recherche et d'analyse sur les questions de vieillissement. C'est le cas de la National Academy on an Aging Society¹¹, qui mène des recherches sur les questions de politique publique liées au vieillissement de la population dans le but d'améliorer la qualité des débats sur les défis et les possibilités inhérents au vieillissement de la société. Elle est aussi chargée de l'élaboration des politiques pour la Gerontological Society of America, une organisation professionnelle qui donne à des chercheurs, des éducateurs, des praticiens et des décideurs la possibilité de combiner recherche fondamentale et recherche appliquée sur le vieillissement dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes lorsqu'elles vieillissent. Il existe aussi une Conférence de la Maison Blanche sur le troisième âge, dont la dernière session a eu lieu en 2005, qui se réunit tous les 10 ans pour formuler des recommandations à l'intention du Gouvernement des États-Unis sur les questions, les politiques et la recherche dans ce domaine.

E. Élaboration de politiques

39. Les pays conçoivent et mettent en œuvre des politiques et des programmes dans le cadre général défini par le Plan d'action de Madrid. Un grand nombre ont adopté des stratégies nationales globales sur le vieillissement – y compris la législation correspondante – qui ne sont pas nécessairement issues du Plan d'action de Madrid, mais peuvent être le résultat d'un travail de longue haleine entrepris pour répondre aux priorités nationales en matière de vieillissement de la population et de vieillissement des personnes.

40. Les mesures adoptées visent principalement à éradiquer la pauvreté et à garantir des moyens d'existence. Fournir un complément de revenu aux personnes âgées est une règle fondamentale. Toutefois, selon les estimations du Bureau international du Travail, 20 % seulement de la population mondiale bénéficierait d'une couverture sociale appropriée; la situation est pire encore en Afrique subsaharienne, où le système de protection du revenu des personnes âgées ne concerne que 10 % de la population active. Une large part de la population âgée des pays à faible revenu, n'étant pas couverte par des systèmes de pension contributive, est vulnérable à la pauvreté.

41. Comme on pouvait s'y attendre, les pays aux revenus les plus élevés – qui sont aussi ceux qui comptent dans leur population la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 60 ans – sont bien plus à même que les pays à faible revenu d'assurer une couverture sociale à leurs citoyens. Par exemple en 2001, les 25 pays de l'Union européenne dont 21 % de la population est âgée de plus de 60 ans, ont consacré en moyenne 27,3 % de leur PIB à la protection sociale. Non seulement ils ont la capacité financière d'assurer une protection sociale à leurs citoyens, mais avec un cinquième de la population totale, les plus de 60 ans représentent un groupe influent, qui exerce régulièrement son droit démocratique à veiller à ce qu'il soit tenu compte de ses besoins et de ses préoccupations.

42. Par comparaison, en Afrique subsaharienne, la plupart des pays ont le plus grand mal à la fois à réunir les ressources financières et à mobiliser la volonté

¹¹ <<http://www.agingsociety.org/agingsociety/about/index.html>>.

politique nécessaires à la mise en œuvre de mesures de protection sociale. Une analyse récente du PNUD a montré que mettre en place un système universel non contributif de pension coûterait entre 2 % et 3 % du PIB, soit un montant équivalent à celui que certains pays consacrent à l'éducation et à la santé¹². Étant donné que 5 % seulement de la population de la région est âgé de 60 ans et plus, et que 41 % a moins de 15 ans, on comprend le niveau de priorité relativement faible accordé aux politiques concernant les personnes âgées. À leur minorité numérique vient s'ajouter le fait que ces personnes âgées sont moins à même d'attirer l'attention sur leurs préoccupations. En outre, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont « à faible revenu », le manque de ressources financières à consacrer à l'établissement de systèmes de pension est le problème dominant. Cela pourrait contribuer à expliquer pourquoi quatre pays d'Afrique subsaharienne seulement, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice et la Namibie (dont trois sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure), sont dotés de régimes universels de pension. Toutefois, la Commission économique pour l'Afrique a demandé que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine mette au point des stratégies de protection sociale d'ici à 2007¹³. Certains gouvernements ont choisi une autre solution, consistant à instaurer des programmes d'aide en espèces en faveur d'un petit nombre de personnes âgées démunies.

43. L'élaboration de programmes de soutien du revenu des personnes âgées reste un aspect fondamental de l'action publique, étant donné que dans les pays en développement, quatre personnes âgées sur cinq n'ont pas de revenu régulier et qu'environ 100 millions vivent avec moins d'un dollar par jour. Par conséquent, une aide en espèces régulière non contributive, versée à titre de pension, peut être d'une très grande aide pour les personnes âgées, en leur donnant de quoi subvenir à leurs besoins essentiels. Ces dernières années, un certain nombre de gouvernements et d'organismes internationaux se sont intéressés aux systèmes universels de pension non contributive comme composante essentielle des programmes nationaux de protection sociale.

44. Un exemple de programme limité d'aide en espèces est donné par l'Indonésie, où en mai 2006, le Gouvernement a commencé à dispenser une aide en espèces à 2 500 personnes âgées « négligées » de six provinces, y compris Jakarta. Les bénéficiaires sont des personnes pauvres âgées de plus de 60 ans. Si l'expérience est jugée réussie, le Gouvernement l'étendra à d'autres régions du pays. Bien que ce programme représente une étape importante, il ne constitue qu'une maigre avancée au regard de l'ampleur du problème, le recensement de 2004 estimant à 16 millions d'individus la population âgée dans le pays, dont 2 millions de personnes considérées comme négligées et environ 4 millions de personnes exposées à la négligence¹⁴.

45. Les plans d'épargne subventionnés par l'État, qui visent à encourager les gens à épargner pour leur retraite, sont un autre moyen d'apporter un complément de revenu aux personnes âgées. Par exemple, le Ministre indien des finances, a

¹² Nanase Kakwani et Kalanidhi Subbarao, *Ageing and poverty in Africa and the role of social pensions*, Centre international pour l'action en faveur des pauvres (Brasilia; PNUD et Centre international pour l'action en faveur des pauvres); document de travail n° 8, août 2005.

¹³ *Social protection for vulnerable older people* : disponible sur le site Web de HelpAge International <http://www.helpage.org/Research_and_policy/Social_protection/Background>, consulté le 6 mars 2006.

¹⁴ *Cash assistance planned for needy elderly, disabled*; *The Jakarta Post*, 15 mars 2006.

annoncé, en février 2006, la mise en place d'un système d'épargne retraite qui permettra d'épargner jusqu'à 100 000 roupies par an exonérées d'impôt¹⁵.

46. D'autres pays, en particulier en Europe orientale et en Asie occidentale, sont confrontés au double défi d'une population qui vieillit rapidement et de ressources financières limitées. Si les politiques en faveur des personnes âgées ont mobilisé l'attention, c'est en partie parce que l'évolution démographique l'exigeait, mais peut-être plus encore parce que dans ces pays, les personnes âgées sont politiquement et socialement plus actives que d'autres groupes d'âge. Au Kazakhstan, par exemple, 72 % des plus de 65 ans ont voté lors des récentes élections, contre à peine plus de 50 % des 35-40 ans¹⁶. L'adoption d'un cadre législatif – concernant notamment les pensions – et la mise en place d'un mécanisme d'aide sociale, a permis de créer une base essentielle à l'élaboration d'initiatives complémentaires dans le domaine du vieillissement.

47. Outre l'élaboration de mesures spécifiques, les pays mettent aussi davantage l'accent sur la prise en compte systématique des questions de vieillissement. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les plans de développement, mais il reste beaucoup à faire, notamment concernant les stratégies de réduction de la pauvreté. Le problème est en partie lié au fait que la Déclaration du Millénaire¹⁷, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Document final du Sommet mondial de 2005¹⁸ ne font pas cas de ces questions. Le même constat est fait au niveau national, où les personnes âgées sont souvent exclues du processus de consultation mené dans le cadre de l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et où les questions de vieillissement ne sont souvent pas suffisamment prises en compte dans les plans nationaux de développement. Certains pays ont toutefois intégré avec succès la question du vieillissement dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Par exemple, la République-Unie de Tanzanie a récemment fait figurer plusieurs questions intersectorielles relatives aux personnes âgées et au vieillissement dans sa stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté pour 2005-2010, en particulier comment traiter rapidement les personnes âgées atteintes de paludisme et pour éliminer tous les obstacles à l'accès des personnes âgées aux soins de santé. Au Lesotho, qui est l'un des pays les moins avancés, le programme de mise en œuvre de la vision nationale et de la stratégie de réduction de la pauvreté prévoit le financement et l'administration du régime universel de pension. Plusieurs pays en transition, comme l'Azerbaïdjan et la Bosnie-Herzégovine, ont eux aussi prévu dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté des dispositions spéciales en faveur des personnes âgées.

¹⁵ Moneer Alam, *Ageing in India: Socio-Economic and Health Dimensions*, Institute of Economic Growth, Studies in Economic Development and Planning, n° 66 (Delhi, Academic Foundation, 2006).

¹⁶ The great generation of Kazakhstan: insight into the future, rapport national sur le développement humain pour 2005 (Almaty, Fonds des Nations Unies pour la population et Programme des Nations Unies pour le développement, 2005).

¹⁷ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

¹⁸ Voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

IV. Coopération internationale pour l'application au niveau national du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

48. Le Plan d'action de Madrid insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée et ciblée ainsi que sur l'importance de l'appui fourni par la communauté internationale et les organismes internationaux de développement en faveur des organisations qui encouragent la formation et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Dans sa résolution 44/1, la Commission du développement social a prié le Secrétariat « de collaborer avec les organismes et organes des Nations Unies et avec les parties intéressées afin de coordonner les efforts faits pour déterminer l'aide qui pourrait être apportée aux gouvernements, à leur demande, dans le cadre d'un examen et d'une évaluation participative de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid »¹⁹. Le cadre d'examen et d'évaluation réserve aux commissions régionales un rôle très important à cet égard, et la Commission a encouragé les gouvernements intéressés à participer à l'organisation d'activités régionales en 2006-2007.

49. La Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a entrepris en 2003 de fournir une assistance technique aux États Membres pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Un financement du Compte pour le développement a permis de développer l'action de la Division dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités visant à prendre en compte les personnes âgées dans les objectifs et cadres de développement par le biais de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dont l'objectif général consiste à encourager l'intégration de la question du vieillissement dans les cadres de développement national.

50. Plusieurs commissions régionales ont fourni un appui technique pour la mise en œuvre au niveau national du Plan d'action de Madrid. Par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont fourni une aide pour l'élaboration de stratégies nationales. À l'heure actuelle, elles tendent à privilégier le renforcement des capacités d'examen et d'évaluation des États Membres. Toutefois, les ressources financières et humaines nécessaires sont très insuffisantes pour pouvoir répondre aux demandes. La Commission économique pour l'Europe (CEE) aide ses États membres à appliquer la Stratégie régionale de mise en œuvre mais ne peut leur apporter un appui technique direct pour le renforcement des capacités en raison d'un manque de ressources. Pour la même raison, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ne peuvent appuyer le renforcement des capacités de leurs États membres.

51. Compte tenu de cette insuffisance persistante, voire de l'absence totale de ressources des commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales a préparé une proposition de financement d'activités de formation aux niveaux régional et sous-régional afin d'aider les centres nationaux de coordination à organiser des réunions d'examen et d'évaluation, et de financer l'organisation de

¹⁹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 6 (E/2006/26)*, chap. I, sect. C, résolution 44/1, par. 10.

conférences régionales permettant de présenter les conclusions des évaluations nationales. Il recherche un appui des donateurs à cet effet, en particulier pour aider les commissions régionales qui ne disposent d'aucune ressource à consacrer aux activités nationales d'examen et d'évaluation.

52. Afin de développer les capacités en matière de collecte de données, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU participe à des initiatives pour obtenir des données de meilleure qualité et plus complètes, notamment des données ventilées par sexe et âge, et mieux les analyser. En outre, les données sur la population seront disponibles par cohorte de 5 ans jusqu'à 100 ans, et une nouvelle catégorie (plus de 100 ans) sera créée afin de tenir compte de l'espérance de vie de plus en plus grande partout dans le monde.

53. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) participe activement à la formulation des plans et programmes nationaux sur le vieillissement, tels que le plan national sur le vieillissement actif au Bénin, la politique nationale concernant les personnes âgées au Guatemala, la politique nationale pour les personnes âgées en République démocratique populaire lao et le programme d'action national sur le vieillissement au Viet Nam. En Ouganda, il a participé étroitement à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de population qui comporte un volet consacré aux personnes âgées. Il a par ailleurs participé, en 2006, à un atelier consacré à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid organisé par le Parlement ukrainien et le Programme des Nations Unies sur le vieillissement.

54. Le FNUAP appuie des projets destinés à renforcer les capacités des gouvernements pour ce qui est de la formulation et de la mise en œuvre de plans stratégiques et de politiques sur le vieillissement fondés sur des faits. Au Bénin, il a participé à la constitution d'une base de données contenant des informations sur les personnes âgées tirées des recensements ainsi qu'à la publication de ces données. En Chine, il travaille avec le Comité national sur le vieillissement et l'organisation intergouvernementale HelpAge International à la formulation d'une politique qui fait une place particulière au vieillissement actif et en bonne santé. Le FNUAP apporte également son soutien à l'examen et à l'évaluation participative de la mise en œuvre de la législation chinoise relative à la protection des droits et des intérêts des personnes âgées, qui doit être révisée en 2007.

55. En Malaisie, le FNUAP participe à l'examen des dispositions juridiques en vigueur en vue de formuler des recommandations destinées à encourager l'emploi des personnes âgées. En Thaïlande, il a commandé une étude sur l'impact du VIH/sida sur la situation économique, sociale, sanitaire et émotionnelle des personnes âgées, appuie un projet afin que l'organe national de prévention du sida et de lutte contre le sida tienne compte des besoins et des préoccupations des personnes âgées séropositives, et a réalisé une étude afin d'identifier les nouvelles questions liées au vieillissement de la population et d'examiner les politiques, plans et services nationaux pour les personnes âgées ainsi que leur mise en œuvre.

56. En Ouganda, le FNUAP a financé la collecte de données sur les soins aux femmes âgées et a fourni un appui important pour le recensement de la population et des logements de 2002, qui a permis de recueillir des informations sur la situation socioéconomique des personnes âgées. En Ukraine, il a effectué une analyse de la situation intitulée : « Le vieillissement de la population en Ukraine : données démographiques, socioéconomiques et de santé », qui a débouché sur la formulation de recommandations quant aux politiques à mettre en œuvre pour faire face au

vieillessement de la population. Au Viet Nam, le FNUAP a cherché à développer les connaissances des décideurs et des dirigeants publics au sujet des questions liées au vieillissement de la population et à renforcer le cadre général en matière de soins et d'interventions.

57. L'une des principales priorités du FNUAP, pour ce qui est de développer les capacités nationales en matière de vieillissement, est la formation. Au niveau mondial, il travaille avec l'Institut international sur le vieillissement de Malte afin d'élaborer un programme destiné à renforcer les capacités des hauts responsables nationaux en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation de politiques et de programmes sur le vieillissement. Il a également parrainé un certain nombre de responsables nationaux et certains membres de son personnel qui ont participé à des cours de formation organisés par l'Institut; il a appuyé, au Guatemala, la formation des aidants et la création de centres de jour pour personnes âgées, et financé, avec la Uganda Reach the Aged Association et le Centre africain de développement régional de HelpAge International, la formation de décideurs et de membres de son personnel aux questions de vieillissement de la population.

58. Dans le cadre de ses examens des politiques de l'emploi, le Bureau international du Travail (BIT) analyse la situation des pays, y compris en matière de vieillissement, et formule des recommandations quant à la façon de renforcer les politiques nationales concernant l'emploi et le marché du travail. Par exemple, l'étude consacrée à l'Albanie contient un certain nombre de recommandations visant à prévenir la discrimination à l'égard des travailleurs âgés, à relever l'âge de départ à la retraite, à faciliter l'emploi des personnes âgées et à faire en sorte que les personnes âgées trouvent un intérêt à continuer à travailler.

59. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met l'accent sur l'autonomisation des personnes âgées rurales en encourageant leur intégration et leur participation au développement rural et aux stratégies de sécurité alimentaire. Elle a réalisé un certain nombre d'études de pays, les plus récentes concernant la Bolivie et la Thaïlande, afin de mieux comprendre le vieillissement des populations rurales et dont les conclusions sont reproduites dans une série de publications techniques. Elles permettent aux responsables de la politique agricole de mieux anticiper les conséquences du vieillissement des populations rurales et de mettre en place des mesures appropriées afin de leur offrir le plus de possibilités possibles. Dernièrement, la FAO a étudié l'impact du VIH/sida sur les personnes âgées en milieu rural en Afrique subsaharienne afin de renforcer les capacités des ministères de l'agriculture à répondre à leurs besoins. L'assistance technique fournie contribue au bien-être des personnes âgées mais également encourage l'adoption de mesures et de dispositions législatives qui favorisent leur participation au développement de l'agriculture.

60. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élaboré trois initiatives visant à renforcer les capacités du secteur des soins de santé primaire ainsi que les capacités des collectivités à faire face aux questions liées au vieillissement. La première de ces initiatives concerne la réalisation de matériels de sensibilisation et de formation afin de mieux adapter les services de santé primaires aux besoins des personnes âgées et de les rendre plus facilement accessibles. L'Australie, le Brésil, le Canada, le Costa Rica, l'Espagne, la Jamaïque et Singapour participent à cette initiative.

61. La deuxième initiative concerne des directives visant à rendre les villes plus faciles à vivre pour les personnes âgées et qui constitueront un cadre général pour

les politiques, services et structures, aussi bien physiques que sociales, favorisant un vieillissement actif des personnes âgées et leur pleine participation à la société. Elle est conçue de façon à permettre une large participation de la collectivité, y compris aux activités de recherche, et aux personnes âgées de suivre le déroulement du projet. Les pays concernés seront l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, le Costa Rica, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande, la Jamaïque, le Japon, le Liban, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et la Turquie.

62. La troisième initiative concerne la constitution d'une base de connaissances afin d'aider les décideurs à formuler des politiques sanitaires et sociales intégrées fondées sur les soins de santé primaires et englobant les soins au niveau des collectivités et de la famille. Les pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, des Caraïbes et du Moyen-Orient concernés seront regroupés deux à deux pour permettre un échange d'expériences Sud-Sud. L'OMS prépare également un certain nombre de publications, rapports et initiatives visant à diffuser des informations destinées à renforcer les capacités du personnel médical et des décideurs.

63. HelpAge International travaille avec les gouvernements afin d'intégrer systématiquement les questions liées au vieillissement dans les stratégies de développement. Par exemple, son bureau en République-Unie de Tanzanie a joué un rôle clef en ce qui concerne l'adoption d'objectifs concernant spécifiquement les personnes âgées dans la stratégie récemment révisée du pays en matière de croissance et de réduction de la pauvreté. En Ouganda, les personnes âgées sont désormais prises en compte dans les plans nationaux relatifs à la pauvreté, à l'agriculture et à la santé grâce à l'action d'un groupe de travail interministériel dont la création a été rendue possible par la Uganda Reach the Aged Association, qui est l'un des partenaires de HelpAge International. HelpAge a également travaillé étroitement avec les Gouvernements albanais, kirghize, monténégrin, mozambicain et serbe à l'élaboration de plans d'action nationaux sur le vieillissement.

64. En outre, elle s'efforce de faire en sorte que les personnes âgées soient prises en compte dans les politiques et programmes nationaux portant sur des domaines précis. Pour une large partie, cela se traduit par un renforcement des capacités des organisations de la société civile. En Asie, par exemple, les organisations partenaires travaillent avec des associations de personnes âgées au Cambodge, en Thaïlande et au Viet Nam en ce qui concerne le soutien apporté aux personnes âgées qui s'occupent des victimes du VIH/sida et d'orphelins dont les parents sont décédés du sida. HelpAge apporte un appui aux personnes âgées dans des situations d'urgence et de conflit – par exemple au Darfour, au Soudan, en Éthiopie qui est victime de la sécheresse, dans les régions du Pakistan touchées par les tremblements de terre et dans la région de l'océan Indien à la suite du tsunami – et travaille avec diverses organisations afin que les personnes âgées soient prises en compte dans les programmes généraux de secours.

65. Une autre organisation non gouvernementale, l'Association internationale de gérontologie et de gériatrie, organise périodiquement aux niveaux mondial, régional et national des réunions de scientifiques et de praticiens consacrées aux derniers résultats de la recherche et à ce qu'ils signifient pour la science et la société. Avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement, elle a organisé une série d'ateliers régionaux qui ont contribué à définir les priorités en matière de recherche à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dans différentes régions.

Le International Research Centre for Healthy Ageing and Longevity, créé en 2004 à Sydney (Australie) à la suite d'une initiative privée, a pour mission de favoriser la bonne santé chez les personnes âgées par une collaboration interdisciplinaire entre les principaux experts mondiaux de la question et de diffuser les informations à ce sujet auprès des pays développés comme en développement.

66. Une grande partie de l'assistance actuellement fournie par le système des Nations Unies a été consacrée au financement d'activités précises, pour ne pas dire ponctuelles, plutôt que d'une stratégie globale intégrée comme demandé dans le Plan d'action de Madrid. En conséquence, les résultats obtenus et les bonnes pratiques en ce qui concerne l'intégration du vieillissement dans les cadres nationaux de développement sont souvent dus aux efforts d'organisations non gouvernementales plutôt que des organes de développement des Nations Unies.

67. Certains faits récents pourraient encourager une approche plus globale, dans laquelle intégrer les questions de vieillissement et de développement national. Par exemple, les donateurs comme les partenaires du développement ont commencé à financer des projets en fonction de leur thème, plutôt que du groupe concerné. Cela pourrait permettre d'utiliser plus efficacement les ressources en regroupant dans un même cadre les questions liées aux groupes de population exclus et à leurs besoins, et de faciliter ainsi des synergies entre les politiques et programmes. L'Union européenne et certains organismes bilatéraux de développement ont réorganisé leurs politiques selon cette nouvelle approche, et mettent un accent particulier sur les questions de cohésion sociale et d'inclusion. De même, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat s'est associé avec le Department for International Development britannique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'étudier certaines des questions que pose le passage de la théorie de l'exclusion sociale à la pratique de l'inclusion sociale. Une telle approche pourrait permettre de placer des questions liées au vieillissement dans le contexte général des stratégies de développement et faciliter la fourniture de l'assistance internationale nécessaire pour régler le problème de l'exclusion sociale de différents groupes.

V. Conclusion

68. Le présent rapport décrit les progrès réalisés s'agissant de mettre en place ou de renforcer les capacités nationales, et présente plusieurs exemples d'assistance internationale pour aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid. Il montre par ailleurs que les questions liées au vieillissement et aux personnes âgées ne figurent guère parmi les priorités de développement, que ce soit au niveau national ou au niveau international, comme en témoigne le peu d'attention politique dont elles bénéficient ainsi que l'insuffisance des moyens financiers consacrés au développement des capacités nationales. En conséquence, comme de nombreux États Membres méconnaissent le Plan d'action de Madrid et ses recommandations, ils ne considèrent pas que les questions liées au vieillissement réclament une assistance internationale, ce qui contribue à leur manque de visibilité.

69. Pour que les défis et les opportunités que présente le vieillissement des populations de même que les préoccupations des personnes âgées soient intégrés aux politiques, programmes et projets nationaux ainsi qu'à ceux des organisations

intergouvernementales et non gouvernementales, plusieurs mesures stratégiques doivent être prises. Il est par conséquent recommandé :

- **D'accorder une plus grande attention au renforcement des capacités afin de lutter contre la pauvreté chez les personnes âgées, notamment les femmes, en incorporant les questions liées au vieillissement aux stratégies générales de réduction de la pauvreté et aux cadres nationaux de développement et d'encourager les consultations avec les personnes âgées à l'occasion de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle des plans de réduction de la pauvreté;**
- **D'élaborer les politiques relatives au vieillissement à la suite de consultations regroupant ministères, parlements et autres parties prenantes et partenaires sociaux de façon que les pays aient la maîtrise de leur politique et que cette politique fasse l'objet d'un consensus;**
- **Que les gouvernements et les organisations établissent des partenariats plus étroits avec les groupes de la société civile, y compris les organisations de personnes âgées, les centres universitaires, les fondations de recherche, les organisations communautaires et le secteur privé, de façon à développer les capacités;**
- **Que les gouvernements désignent un organisme – ministère, comité national, conseil consultatif, etc. – principalement responsable du suivi des plans d'action nationaux sur le vieillissement. Au début du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, l'Assemblée générale souhaitera peut-être encourager les gouvernements à privilégier une approche participative partant de la base et s'étendant à l'ensemble du processus de mise en œuvre;**
- **Que les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales fassent preuve de leur engagement et contribuent davantage financièrement aux initiatives en matière de collecte de données et de recherche afin de mieux comprendre les défis et les opportunités que présente le vieillissement de la population et de fournir aux décideurs des informations à la fois plus exactes et plus précises sur le vieillissement en général et la situation des femmes en particulier.**